

Rapport d'évaluation

Plan de réussite **du Cégep de Baie-Comeau**

Mai 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Cégep de Baie-Comeau se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Baie-Comeau devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 16 janvier 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Cégep de Baie-Comeau lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002¹. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés par le Collège en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Cet examen a porté sur le *Plan institutionnel sur la réussite et la diplomation 2000-2005* (aut. 2000) ainsi que sur des documents datés du 5 mars et du 17 mai 2001.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Dans son plan de réussite, le Collège fournit quelques caractéristiques de sa population étudiante et plus particulièrement des nouveaux inscrits qu'il admet; des données de l'enquête annuelle conduite par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), il en relève quelques-unes dont les plus significatives portent sur les heures que les élèves consacrent aux études et au travail rémunéré, sur la raison de leur choix de programme, sur l'intérêt que présentent pour eux les stages offerts au Collège, sur leurs revenus, sur la scolarité de leurs parents.

Le Collège présente également des données globales et par programme sur la moyenne générale au secondaire, sur les taux de réussite des cours, de réinscription au troisième trimestre et de diplomation, tout en comparant la réussite et le cheminement de ses élèves avec ceux de l'ensemble du réseau. Telles qu'elles se présentent, les données utilisées par le Collège sont difficiles à interpréter de façon significative : soit qu'elles fournissent des moyennes prenant en compte des résultats atteints par des cohortes antérieures à celle de 1993, soit que, se rapportant à des cohortes différentes, elles sont peu comparables entre elles. Les analyses que le Collège se propose de faire ou de poursuivre devront reposer sur des données plus représentatives des dernières années et sur des données plus dynamiques permettant d'apprécier l'évolution des résultats obtenus par ses élèves. Le Collège devra également s'assurer de disposer d'un système d'information adéquat qui puisse lui fournir les données nécessaires à ses analyses et à son suivi.

Le Collège relève un certain nombre d'obstacles comme les antécédents scolaires de ses élèves (moyenne générale au secondaire inférieure à 70 %, sauf pour les élèves de deux programmes), le temps qu'ils consacrent au travail rémunéré. Des différentes activités et des différents moyens qui figurent au plan de réussite, on peut déduire d'autres obstacles à la réussite (difficile adaptation aux études supérieures, faible motivation d'un certain nombre d'élèves, orientation incertaine, abandons et décrochage, etc.). D'autre part, pour trois des programmes ciblés par le ministre de l'Éducation², des discussions en équipe programme ont permis de préciser davantage quelques obstacles à la réussite.

De façon générale, le Collège gagnerait à approfondir ses analyses afin de bien identifier les obstacles à la réussite de certains cours ou à la diplomation dans certains programmes

2. Le Ministre a ciblé les programmes suivants : *Sciences humaines*, *Technologie de l'électronique*, *Techniques administratives*, *Techniques de l'informatique*, *Techniques d'éducation à l'enfance* (ces deux derniers programmes ne sont pas offerts par le Collège). Le programme *Soins infirmiers* s'est ajouté à cette liste, en juillet 2001; le Collège n'a donc pu en faire mention dans ses documents.

ainsi que les différents facteurs qui ont une incidence sur l'échec scolaire ou l'abandon des études d'une proportion importante de sa population étudiante et afin d'adopter les moyens appropriés pour rehausser les taux de réussite et de diplomation.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le Collège avait déjà adopté une définition et un modèle pédagogique de l'encadrement en 1995 et s'était doté d'un *Plan d'encadrement des élèves 1997-1999* comprenant des activités et des moyens visant l'atteinte de douze objectifs pour réaliser cet encadrement des élèves. Le Collège ne mentionne pas dans quelle mesure ce plan fut efficace pour la réussite de ses élèves. Les éléments de ce plan d'encadrement sont repris dans son plan de réussite dont, principalement, les nombreuses mesures visant l'encadrement des élèves. Plusieurs de ces mesures touchent la concertation, particulièrement en équipe programme, sur tout ce qui concerne l'encadrement; le dépistage des élèves en difficulté ou à risque; la vérification ou la confirmation du projet de formation (mesures pour intéresser l'élève à son programme comme des comptes rendus de stages, d'expériences de travail d'anciens élèves, de visites en entreprises, ou mesures d'aide en vue d'une réorientation scolaire); l'intégration des élèves (parrainage, travail en équipe, tutorat); la prise en compte des besoins particuliers des élèves (variété des méthodes d'enseignement et d'évaluation des apprentissages; disponibilité des services). Les nouvelles mesures adoptées lors de la préparation du plan de réussite mettent l'accent sur le suivi des élèves (élèves ayant des taux d'échec ou d'abandon élevés, élèves fréquemment absents, décrocheurs); la reprise d'un cheminement régulier (cours d'été, cours à distance, reprise d'examens); la poursuite de l'implantation de la formule d'alternance travail-études et l'utilisation, dans les cours, des technologies de l'information et de la communication pour rendre plus actif l'apprentissage.

D'autre part, le plan de réussite comprend certaines mesures organisationnelles favorisant l'optimisation des ressources pédagogiques du Collège : l'aménagement d'une période libre commune à tous les élèves leur permettant de participer à des activités d'encadrement; le perfectionnement des enseignants et des professionnels quant à l'encadrement et à la réussite; l'intégration des nouveaux enseignants (information sur le plan de réussite, suivi personnalisé); la formation de tuteurs; l'évaluation annuelle de l'application des mesures du plan de réussite et ajout, au besoin, de nouvelles modalités ainsi que la diffusion du résultat de l'évaluation auprès de tout le personnel.

En ce qui concerne les trois programmes ciblés par le Ministre, le Collège opte pour des mesures plus spécifiques aux causes d'échec au cours (notons l'encadrement méthodologique portant sur les méthodes de travail, la gestion du temps), de non-persévérance dans le programme et de non-diplomation selon la durée prévue.

Par ailleurs, le Collège a mentionné certains obstacles dont il ne tient pas suffisamment compte dans les mesures qu'il prend pour rehausser les taux de réussite et de diplomation : c'est ainsi qu'il devrait s'attacher à trouver des moyens plus dynamiques que ceux qu'il prend afin de responsabiliser ses élèves, puisqu'il considère que « *parmi les facteurs connus qui interfèrent sur la réussite, plusieurs relèvent des élèves eux-mêmes et laissent peu d'emprise au milieu scolaire* »; il devrait également porter plus d'attention à l'importance que prend le travail rémunéré pour ses élèves.

Le Collège adopte plusieurs activités et moyens qui visent principalement un meilleur encadrement. Il espère ainsi favoriser la réussite scolaire d'un plus grand nombre de ses élèves. Ces mesures, toutefois, risquent de demeurer générales et leur efficacité sera difficilement mesurable si elles ne s'attachent pas à résoudre des problèmes bien circonscrits.

Les modalités de mise en œuvre

Les principaux acteurs du Collège (enseignants, équipes programme, départements; professionnels et cadres de la direction des études; services aux étudiants et à la vie étudiante) ont participé et participeront à la réalisation du plan de réussite en contribuant à l'analyse des obstacles à la réussite et à la diplomation, en déterminant les mesures propres à les surmonter et en appliquant ces mesures, selon le type d'encadrement qu'ils sont à même d'assurer.

La concertation entre les enseignants fait partie du plan de réussite tant pour favoriser des échanges sur les mesures d'encadrement et de réussite (journées pédagogiques, rencontres) que pour dresser le bilan, en équipe programme, sur les mesures appliquées et que pour arrêter des actions communes afin de résoudre certains problèmes récurrents (absences fréquentes, échecs multiples).

Le comité institutionnel sur l'encadrement et la réussite, sous-comité de travail de la commission des études, est responsable du suivi du plan; ce comité peut également suggérer des améliorations ou des modifications au plan de réussite. La direction des

services éducatifs est responsable de l'évaluation de l'application des mesures et de leur efficacité.

Le Collège fournit un calendrier très succinct de suivi annuel du plan institutionnel indiquant les responsables de chaque activité.

Conclusion

Le Collège a relevé un certain nombre d'obstacles à la réussite et à la diplomation. Mais ses analyses reposent sur des données difficiles à bien interpréter. Le Collège gagnerait à approfondir ses analyses de façon à bien identifier les principaux obstacles à la réussite de ses étudiants.

Plusieurs mesures fort intéressantes ont été mises de l'avant pour augmenter les taux de réussite et de diplomation. Mais ces mesures sont plutôt liées à l'encadrement des élèves; elles devraient être complétées de mesures axées plus concrètement et plus directement sur la réussite scolaire elle-même.

Les modalités de mise en œuvre prévues pour la réalisation du plan de réussite paraissent adéquates et devraient favoriser une prise en charge institutionnelle du plan.

Dans son état actuel, le plan présenté reste à compléter. Il gagnera en efficacité lorsque le Collège aura procédé à des analyses plus poussées et qu'il aura établi des mesures appropriées aux problématiques de la réussite qu'il aura relevées.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 22 mai 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 22 mai 2002, la Commission a pris connaissance d'informations complémentaires transmises par le Cégep de Baie-Comeau³. Depuis qu'il a produit son plan de réussite, le Collège a fait des démarches afin de pouvoir disposer, dès la session d'hiver 2002, d'un système d'information qui lui permette de recueillir et de traiter des données plus précises sur sa population étudiante.

Pour chacun de ses programmes, le Collège s'est doté d'un plan d'action visant à augmenter les taux de réussite et de diplomation. Le Collège a également ajouté des mesures afin de contrer certains obstacles à la réussite déjà mentionnés dans son plan de réussite (échec à l'épreuve uniforme de français, échecs multiples au cours de la même session); il a adopté des mesures visant à résoudre des problèmes spécifiques que connaissent certains sous-ensembles de sa population étudiante (élèves autochtones, élèves inscrits à un programme sport-études).

La Commission considère favorablement les améliorations que le Collège veut apporter à son système d'information; de plus, elle estime que les nouvelles mesures mises en place par le Collège prennent en compte des problématiques mieux cernées, ce qui favorise leur efficacité potentielle.

-
3. - Rapport de suivi du plan institutionnel de réussite et de diplomation, avec lettre de transmission du 6 novembre 2001.
- Lettre de la directrice des études à la CEEC, en date du 21 mars 2002.
- Plans d'action de programmes avec lettre de transmission en date du 30 avril 2002.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Cégep de Baie-Comeau devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean Perron, agent de recherche